

## Enseignement supérieur - Subvention à l'Université Ouverte

**M. l'Adjoint GENDRAUD, Rapporteur** : L'Université Ouverte a pour mission d'ouvrir à un large public le potentiel de connaissances de l'Université. Elle s'adresse à toute personne, sans considération d'âge ou de diplôme et ne vise qu'à une formation culturelle désintéressée.

Les enseignements sont dispensés par des universitaires, sous la responsabilité de l'Université de Franche-Comté, garante du niveau et de la rigueur scientifique des activités proposées.

L'offre de cours diversifiée et les divers cycles d'enseignement et de conférences proposées permettent de satisfaire la curiosité d'auditeurs toujours plus nombreux.

Le programme des activités décline des thèmes aussi variés que la littérature, la psychologie, la philosophie, l'éducation, la civilisation et les religions, l'histoire, la géographie, l'histoire de l'art, la musique, les études régionales, les langues avec notamment l'enseignement du chinois et de l'arabe, le droit et les sciences économiques, la culture scientifique et technique, médecine et pharmacie, l'éducation physique, l'internet...

Il est proposé d'allouer à l'Université Ouverte une subvention d'un montant de 15 500 €.

En cas d'accord, la somme de 15 500 € sera prélevée au chapitre 65.23/65731 CS 400.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. GENDRAUD n'a pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 6 novembre 2006.*